juillet 1850

CIRCULAIRE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 19 Juillet 1850.

MONSIEUR LE CURÉ,

J'AI l'honneur de vous transmettre la copie d'un écrit signé: *Un curé de Campagne*, qui a paru dans le numéro du 17 mai dernier des *Mélanges Religieux*, et qui a pour but d'engager les fabriques des diocèses de Québec et de Montréal à former une société pour assurer les églises et les presbytères contre les accidents du feu. Un projet à peu près semblable avait été proposé ici, il y a quelques années, mais il n'y fut pas donné de suite, parce que, dans le temps, on n'en avait sans doute pas aussi bien apprécié l'utilité qu'on semble le faire aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, un bon nombre de prêtres ayant témoigné à Monseigneur l'Administrateur, qu'ils seraient bien aises que l'on mît à effet les suggestions contenues dans l'écrit en question, Sa Grandeur m'a ordonné de vous inviter à les porter à la connaissance de votre fabrique, afin qu'elle examine s'il est, ou non, de son intérêt de les adopter. Si, comme il est probable, sa décision est affirmative, veuillez avoir la bonté de m'en donner avis à votre premier loisir.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

C. F. CAZEAU, Ptre.
Secrétaire.

ASSURANCE DES ÉGLISES DE CAMPAGNES.

A MESSIEURS LES CURÉS,

J'APPRENDS que le presbytère de St. Barthélemy vient d'être détruit par le feu. Voilà donc une paroisse qui, dans ce temps de pénurie, se trouve obligée d'en rebâtir un autre et, par conséquent, de se cotiser pour £400 à £500 ! Ce malheur peut arriver ailleurs, et ce peut être non pas seulement un presbytère, mais une église qui devienne la proie des flammes ; et ce ne serait pas alors une charge de £400 à £500, qui pèserait sur une paroisse, mais bien de 2 à 3 mille louis. Voilà le danger auquel sont exposées toutes les paroisses.

Mais pourquoi, dira-t-on, ne pas faire assurer toutes les églises ? Il est vrai que ce serait plus prudent ; mais aussi c'est si coûteux. On ne pourrait guère faire assurer, je crois, à moins de 10s pour £100 ; ce qui ferait une rente annuelle de £10 pour £2000, et de £15 pour £3000.

Il y a dans le diocèse à peu près 120 paroisses. Si toutes se faisaient assurer pour £2000 chacune, ce serait £1200 que les Fabriques réunies donnetous les ans aux assurances ; et elles en donneraient £1800, si elles voulaient se faire assurer pour £3000 !

N'y aurait-il donc pas, pour assurer nos églises, quelqu'autre moyen qui exempterait également les paroissiens de l'obligation si onéreuse de rebâtir, après un incendie, et qui, en même temps, serait pour chaque Fabrique, une bien petite charge ? Je crois que oui. Et c'est parce que je regarde ce sujet comme très important pour le public que je prends la liberté de soumettre le projet suivant à mes confrères les curés de campagne. Ce projet n'est pas précisément de moi, et c'est pour cela que je le soumets avec plus de confiance. Déja il y a quelques années, on l'avait proposé ; mais, depuis, on n'en a plus entendu parler. Je prie donc les curés de l'examiner de nouveau ; et, s'ils l'approuvent, de ne pas perdre de temps, mais de le mettre immédiatement à exécution.

Voici ce que je proposerais : ce serait une Assurance mutuelle des Fabriques, ayant pour réglement fondamental que, tant qu'il n'y aurait pas d'incendie, les Fabriques n'auraient absolument rien à donner : mais, avenant un incendie, chaque Fabrique donnerait proportionnellement à son assurance, la somme qu'il faudrait pour former celle pour laquelle l'église incendiée aurait été assurée.

Supposons, par exemple, que les 120 fabriques du diocèse entrent dans cette société, et qu'elles assurent leurs biens pour £2000. Qu'une église brûle ; chaque Fabrique aura à donner seulement la modique somme de £16 13 4. Et si, au lieu de £2000 seulement, elles se faisaient toutes assurer pour £3000, alors chacune n'aurait toujours à donner que £25 dans le cas d'un incendie qui arriverait peut-être tous les 10 ou 15 ans, et peut-être même moins souvent. Ce simple exposé suffit sans doute pour faire voir les grands avantages qu'aurait cette Assurance sur les Assurances de nos villes, puisque, dans le cas d'un incendie, (soit tous les dix ans), on donnerait moins qu'on ne serait obligé de donner tous les deux ans aux assurances des villes pour la même assurance de £2 à £3000, et que surtout on peut être 10, 15 et 20 ans, sans rien donner du tout.

Et si, aux 120 paroisses du diocèse de Montréal, celles du diocèse de Québec s'unissaient, et j'espère qu'un gtand nombre le fera, alors les sommes à donner par chaque Fabrique seraient bien moindres. Il est vrai que plus il y aura d'Eglises assurées, plus les incendies pourront être fréquents, mais aussi plus la somme à payer sera petite.

Outre le grand bien que cette assurance procurerait aux habitants, en les exemptant de rebâtir, il y a encore, ce me semble, un avantage bien important dans cette mesure ; c'est que les Fabriques n'étant plus obligées de tenir en coffre des sommes quelquefois considérables pour les cas d'incendie, pourraient tous les ans employer le surplus de leurs revenus, soit à se procurer des ornements plus dignes du culte, soit à l'éducation, soit à d'autres bonnes œuvres.

Ne serait-ce pas aussi un moyen certain d'éviter les disputes, les haines et souvent les procès-ruineux qui accompagnent presque toujours ces bâtisses d'églises ou de presbytères ?

Il n'y a personne, sans doute, qui ne convienne de ces avantages. S'il en est ainsi, mettons-nous donc l'œuvre. Que chaque curé qui approuvera ce projet fasse immédiatement une Assemblée de Fabrique, et qu'il en écrive aussitôt le

résultat à monsieur le rédacteur des *Mélanges*, qui se fait un plaisir de coopérer ainsi à cette œuvre en recevant toutes les lettres qui lui seront adressées à ce sujet. J'ai fait moi-même hier pour cela une assemblée de Fabrique, et tous les marguilliers ont fortement approuvé ce plan, et ont décidé à l'unanimité de faire assurer leur église pour £3,4000, et leur presbytère pour £600.

Si, dans quelques semaines, il y avait au moins une cinquantaine de paroisses qui eussent répondu affirmativement, alors on pourrait annoncer, sur les *Mélanges*, une assemblée qui se tiendrait à Montréal, dans laquelle on rédigerait les principaux réglements de l'Association, et on adresserait immédiatement une requête à la Législature, afin de faire approuver la dite Association.

Monseigneur de Montréal à qui j'ai eu l'honneur de donner communication de ce projet, m'autorise à dire qu'il l'approuve entièrement, et qu'il verra avec beaucoup de plaisir son clergé le mettre à exécution.

UN CURÉ DE CAMPAGNE.

13 Mai, 1850.

ir de coopérer
adressées à ce
que, et tous les
nimité de faire

antaine de pa-
noncer, sur les
le on rédigerait
édiatement une
on.
communication
u'il verra avec

CAMPAGNE.